

L'âge du père a-t-il un impact sur la fertilité ?

L'impact de l'âge de l'homme sur la fertilité naturelle est bien moindre que celui de l'âge à la femme. Le vieillissement testiculaire s'accompagne d'une diminution progressive de la qualité du sperme qui débute dès la trentaine. Dès lors, au-delà de 40 ans, plus de la moitié des hommes mettront plus d'un an pour concevoir et cet effet est majoré si la partenaire a plus de 35 ans. Si l'homme a plus de 50 ans, il mettra 4 fois plus de temps pour obtenir une grossesse qu'avant 30 ans.

Les résultats en PMA pourraient également être affectés au-delà de 40 ans mais les études sont moins formelles à ce sujet.

L'âge du père augmente-il le risque de fausse-couche ?

Le risque de fausse couche est multiplié par deux si le futur père a plus de 50 ans, et si sa compagne a plus de 35 ans ce risque est multiplié par 6.

L'âge du père augmente-il les complications durant la grossesse ?

On observe une augmentation de 80 % du risque d'hypertension compliquée (Pré éclampsie) de la mère pendant sa grossesse si le futur père a plus de 45 ans.

On observe également deux fois plus d'accouchements prématurés en Europe lorsque le futur père a plus de 45 à 50 ans même avec une compagne de moins de 30 ans et deux fois plus de césariennes s'il a une compagne de plus de 35 ans.

L'âge du père augmente-il les malformations chez l'enfant ?

Dans le testicule, la multiplication des cellules souches (spermatogonies) continue tout au long de la vie mais ces divisions successives s'accompagnent d'erreurs (mutations) qui sont responsables de la transmission d'un bagage génétique parfois anormal.

On observe une augmentation de certaines anomalies des chromosomes de l'enfant entraînant des maladies graves, la plus connue étant le nanisme qui est 8 fois plus fréquent quand le père a plus de 50 ans. D'autres syndromes graves (Apert, Pfeiffer...) sont 3 à 9 fois plus fréquents. Néanmoins le **risque absolu** de ces pathologies reste très faible **et inférieur 1 cas pour 1000 naissances**.

Les malformations d'organes à la naissance augmentent progressivement avec l'âge du père pour être multipliées par 1.15 quand le futur père a 50 ans par rapport à un père de 30 ans.

Certaines maladies psychiques comme l'autisme et la schizophrénie sont aussi plus fréquentes quand le père a plus de 50 ans.

Finalement l'espérance de vie en Belgique a permis à des parents plus âgés de constituer sans crainte leur famille. Actuellement l'homme a une espérance de vie de 78.5 ans, et s'il a déjà atteint 50 ou 60 ans son espérance de vie est de 80 et 81.5 ans respectivement. Néanmoins l'espérance de vie en bonne santé et sans dépendance est de 65 ans mais si l'homme a déjà atteint cet âge sans problème, il dispose encore de 10 ans en bonne santé.

C'est pour cette raison que nous vous demandons d'effectuer un **bilan de santé** afin de vous mettre dans les meilleures conditions pour accueillir cet enfant et l'accompagner le plus longtemps possible en toute autonomie physique.

Monsieur,

L'accès aux services de la procréation médicalement assistée est réglementé par la loi pour les femmes et limité à la date anniversaire de 48 ans pour des raisons d'impacts négatifs sur la santé de la mère et de l'enfant.

Il n'existe pas de telles limitations pour l'âge du père alors que l'impact négatif sur la grossesse et la santé de l'enfant est bien connu, particulièrement au-delà de 50 ans.

Il nous semble dès lors indispensable de vous donner cette information afin de vous engager dans ce nouveau projet parental en parfaite connaissance des risques.

Je soussigné né le

déclare avoir reçu, lu et compris toutes les informations concernant l'impact de l'âge du père sur la grossesse et l'enfant à naître.

J'ai pu poser toutes les questions qui me semblaient indispensables.

Fait à Liège, le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »